

**RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**du Jeudi 22 juin 2023**

**AFFICHAGE**

**PRÉSENTS :** MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Yoann GRALL, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Philippe GUERIN, Didier BUTON et Michel WOLOCH

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

**EXCUSÉS :** MM. Rémi PASCREAU et Claude DELAFOSSE

## DÉCISIONS

### AMENAGEMENT DE L'ESPACE

#### Guichet Unique de l'Habitat - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 15 avril 2021,
- Vu la PTRE adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

OPAH						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
CHARON Joseph et Christiane		Aménagement accès extérieur enrobé	16 952 €	1 000 €	2 534 €	15%
VITORINO DA ROCHA Filipe		Isolation des combles + Menuiseries + Pompe à chaleur + Électricité	24 662 €	2 000 €	14 618 €	59%
PORTOLLEAU Marie Paule		Isolation + Menuiseries + Pompe à chaleur + Couverture	55 028 €	3 000 €	15 265 €	28%
FOUBERT Chloé		Isolation + Menuiseries + Pompe à chaleur	53 075 €	2 000 €	25 250 €	48%
BOUTOLLEAU Jeanine		Adaptation salle de bain	6 135 €	1 000 €	5 475 €	89%
ARNAUD Sonia		Isolation combles + Menuiseries + Poêle + VMC + Radiateurs + Chauffe-eau	18 734 €	1 000 €	15 488 €	83%
BAZIN Françoise		Pompe à chaleur + menuiseries	32 814 €	1 000 €	12 832 €	39%
JOUBERT Sandrine et Yvan		Isolation combles + couverture + Menuiseries + VMC	27 824 €	1 000 €	12 830 €	46%
MADELAIN Dominique		Pompe à chaleur + VMC	16 490 €	2 000 €	11 545 €	70%

NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
LAOUAR Mikhail	[REDACTED]	Isolation combles et plancher + Menuiseries	15 481 €	1 000 €	11 106 €	72%
ANGIBAUD Gisèle	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	12 296 €	1 000 €	3 883 €	32%
CHOUIN Louis-Marie	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	10 002 €	1 000 €	3 542 €	35%
NAULLEAU Joseph	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	4 521 €	1 000 €	3 875 €	86%
PADOLLEAU Bernard	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	13 459 €	1 000 €	4 463 €	33%
ROUSTEAU Colette	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	8 945 €	1 000 €	4 147 €	46%
MARTINEAU Félix	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	4 359 €	1 000 €	3 685 €	85%
SARRAZIN Gisèle	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	7 623 €	1 000 €	4 222 €	55%
DENOIS Marie-Josèphe	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	13 379 €	1 000 €	5 343 €	40%
PIFFETEAU Claudette	[REDACTED]	Passation - Adaptation salle de bain + volets roulants	17 104 €	1 000 €	7 616 €	45%
PRINEAU Joselyne	[REDACTED]	Passation - Adaptation salle de bain	5 568 €	1 000 €	3 440 €	62%
ROCHER Gilberte et Marcel	[REDACTED]	Passation - Adaptation de la salle de bain + Monte-Escalier	19 506 €	1 000 €	6 141 €	31%
BERNARD Jean Pierre et Anne Marie	[REDACTED]	Passation - Adaptation salle de bain	12 900 €	1 000 €	5 058 €	39%
DUPONT Yveline	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	13 902 €	1 000 €	5 111 €	37%
PADOLEAU Bernard	[REDACTED]	Pompe à chaleur + Isolation plafonds + Couverture + Menuiseries	46 263 €	2 000 €	13 891 €	30%

NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
LOUIS Alexandra	[REDACTED]	Isolation combles + Isolation murs	45 053 €	3 000 €	17 000 €	38%
TELLIET Jérémy	[REDACTED]	Isolation murs + Menuiseries + Chauffe-eau + VMC	22 277 €	2 000 €	8 833 €	40%
BOUCHAUD - GOURAUD Jeanne	[REDACTED]	Adaptation salle de bain	4 678 €	1 000 €	4 277 €	91%
<b>TOTAL</b>			<b>529 027 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>231 470 €</b>	<b>44%</b>

PTRE						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
TURCAUD Manon	[REDACTED]	VMC + Pompe à chaleur + Menuiseries	42 037 €	2 040 €	6 555 €	16%
<b>TOTAL</b>			<b>42 037 €</b>	<b>2 040 €</b>	<b>6 555 €</b>	<b>16%</b>

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH et PTRE.

## **FINANCES**

### **Ligne de trésorerie**

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 autorisant le Bureau Communautaire à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire,

1° DECIDE de retenir l'offre de financement du Crédit agricole Atlantique Vendée pour son budget annexe « Gestion des déchets » proposée ci-dessous :

Crédits de trésorerie sous forme d'ouverture de crédit :

Montant sollicité : 1 000 000 €

Durée : 12 mois

Conditions :

- Commission d'engagement prélevée par débit d'office à la mise en place : 0,08 %
  - Commission de non-utilisation sur mont non tiré : néant
  - Taux variable : EURIBOR 3 mois moyennés + marge de 0,32 %  
(pour information : valeur de l'index Euribor 3 mois moyenné du mois de mai 2023 : 3,37 %)
  - Intérêts facturés en fin de trimestre civil suivant utilisation
  - Base de calcul des intérêts : 365 jours
  - Pas de montant minimum pour chaque déblocage
  - Délai de mise à disposition et date de valeur : jour J+2 ouvrés
  - Délai de remboursement des fonds et date de valeur : jour J+2 ouvrés
  - Modalités d'encaissement et de remboursement : débit ou crédit
  - Modalités de transmission des ordres de mise à disposition : par mail
  - Frais de dossier prélevés débit d'office à la mise en place : 0 €
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, et en cas d'empêchement le Vice-président en charge des Finances, à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la banque et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le contrat de prêt ;
- 3° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président, et en cas d'empêchement le Vice-président en charge des Finances, pour effectuer ces démarches.

Fait à CHALLANS, le 23 juin 2023



Le Président,

Alexandre HUVET